



## 16ème législature

<b>Question N° : 489</b>	<b>De M. Victor Catteau ( Rassemblement National - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et prévention</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt;établissements de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Nombre de lits fermés et ouverts sur les trois quinquennats précédents</b>	<b>Analyse &gt; Nombre de lits fermés et ouverts sur les trois quinquennats précédents.</b>
Question publiée au JO le : <b>02/08/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>29/11/2022</b> page : <b>5850</b>		

### Texte de la question

M. Victor Catteau prie M. le ministre de la santé et de la prévention, de lui indiquer le nombre de lits fermés et le nombre de lits ouverts sur trois périodes et d'indiquer pour chacune de ces périodes les nombres pour chaque année (en distinguant les lits d'hôpitaux et les lits de réanimation). Les périodes concernées sont le quinquennat de Nicolas Sarkozy (2007-2012), le quinquennat de François Hollande (2012-2017), le quinquennat d'Emmanuel Macron (2017-2022).

### Texte de la réponse

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques publie chaque année un ouvrage intitulé « Les établissements de santé ». L'édition 2022, comme les précédentes éditions, est accessible sur le site internet du ministère de la santé et de la prévention : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/ES2022.pdf>. Elle comprend de nombreuses fiches thématiques et présente, comme chaque année, un état des lieux des capacités d'accueil et de l'activité des établissements de santé avec une partie dédiée aux soins critiques. En 2022, ce panorama des établissements restitue également l'impact de la crise sanitaire et des mesures mises en place sur les hôpitaux et cliniques. Les données chiffrées sont accessibles via le lien suivant : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/les-etablissements#toc-donn-es>.